# TRIP 2006 : Des Zones blanches au très haut débit

**Le colloque TRIP 2006** (Territoires et Réseaux d'Initiative Publique, les 9 et 10 octobre à Paris) a réuni près de **300 participants et plus de 90 collectivités**. Les ROIP (réseaux ouverts d'initiative publique) sont ouverts à l'ensemble des opérateurs pour qu'ils apportent leurs services au client final : entreprises, habitants, institutions etc.

TRIP 2006 a été l'occasion de donner de premiers éléments de bilan des réseaux établis par les communes, intercommunalités, départements, régions et syndicats mixtes :

- Implication des collectivités en hausse
- Des projets qui gagnent en capillarité
- Diversité de montages, adaptés aux territoires
- Des premiers impacts positifs
- Une diversité d'exploitants et d'approches
- Câble et très haut débit sont liés
- Mieux prendre en compte les réseaux dans tous les métiers des collectivités
- Elargir le débat sur l'aménagement numérique du territoire

et

… on n'a pas tous les jours 20 ans

## Implication des collectivités en hausse

Après la phase des pionniers, puis celle des batailles législatives pour faire reconnaître leur droit à agir, les collectivités sont largement entrées dans l'action.

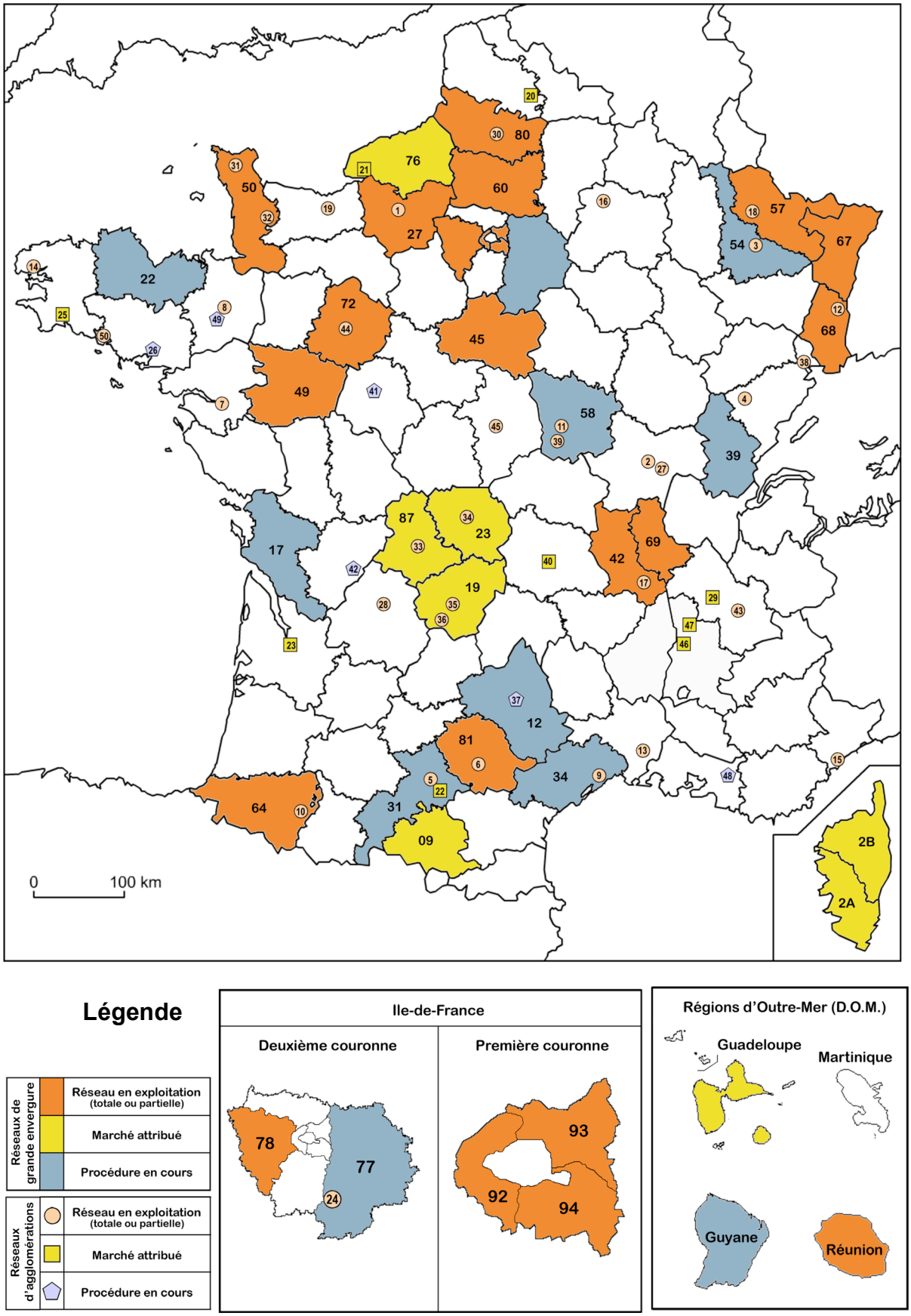


*(voir en annexe la liste numérotée des collectivités)*

- **plus d'une région sur deux participe au financement** des ROIP et plusieurs établissent leurs propres réseaux. Cette implication va s'accentuer avec les 6 licences WiMAX attribuées à des régions, qui seront soient mises en œuvre à cette échelle, soit rétrocédées à des départements et agglomérations.
- près **d'un département sur trois** (29 au total a lancé des ROIP.
- **50 agglomérations** ont lancé des ROIP

L'articulation entre les différents niveaux de collectivités peut se traduire par la création de syndicats mixtes associant de manière pérenne les acteurs concernés.

L'implication des collectivités s'accélère : **+ 30% de septembre 2005 à septembre 2006**

**Répartition par état d'avancement des projets**

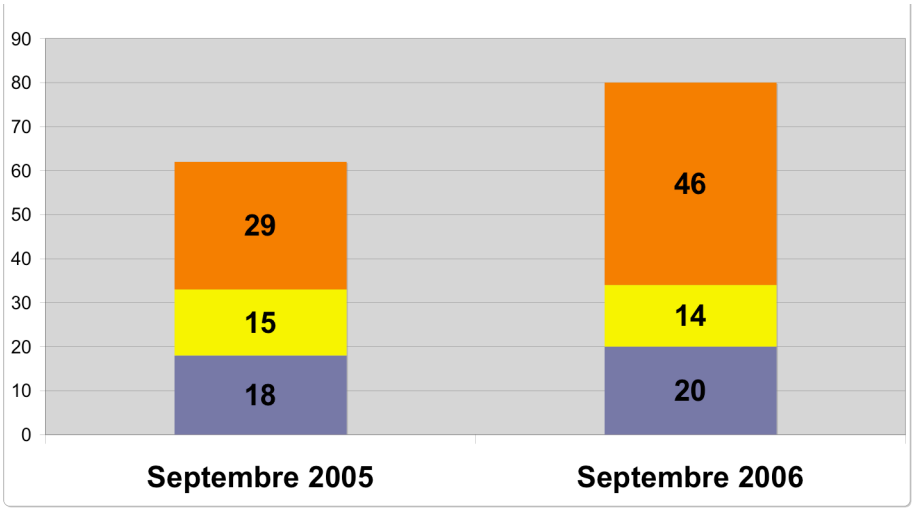


| Avancement / Collectivité | Structures Régionales (Régions, PR,CT, DROM, Synd Mixtes) | Structures Départementales (Départements, Synd Mixtes) | Villes et EPCI | Total |
|---|---|---|---|---|
| Réseau en exploitation (totale ou partielle) | 2 | 14 | 30 | 46 |
| Marché attribué | 3 | 3 | 8 | 14 |
| Procédure en cours | 2 | 11 | 7 | 20 |
| | | | | 80 |

## Des projets qui gagnent en capillarité

Certains nouveaux projets démarrent directement avec une **forte capillarité en fibre optique** (FTTH pour le Sicoval, FTTB pour les Hauts-de-Seine...) ; le traitement en urgence des zones blanches se complète également par l'établissement d'un réseau de collecte dont la réalisation est plus longue (Seine-et-Marne, Seine-Maritime...). Le très haut débit n'est pas réservé aux mégapoles, comme le prouve la décision du Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ain d'expérimenter sur trois projets pilotes le FTTH, avec des méthodes de pose adaptées à ce territoire (réutilisation des poteaux électriques, fourreaux, réseaux câblés etc.)

**Pour les réseaux les plus "anciens", de nouvelles phases sont en œuvre**, soit par croissance extensive, de la ville centre vers l'intercommunalité (Besançon, Rennes...), soit par croissance

intensive avec une capillarité accrue (Sipperec avec les CPL, les sites d'activité en FTTH et la "troisième plaque", Grand Nancy en FTTH, Dorsal/Limousin en WiMAX pour les zones blanches...).

Si l'on observe les 60 projets les plus avancés (réseaux en exploitation ou attribués à un opérateur d'opérateurs), le montant total des investissements est de 1 093 Millions d'Euros, dont 606 de financement public. Le linéaire de réseaux correspondant est de **17 763 km, trois fois plus que l'ensemble des opérateurs alternatifs.** Les fiches de chacun des projets sont consultables sur le site de l'Avicca (http://www.avicca.org/Fiches-d-informations-sur-les.htm)

Le Département Equipement Numérique des Territoires, de la Caisse des Dépôts et Consignation, évalue à **1,9 milliards d'euros** les investissements de l'ensemble des collectivités. Ce montant correspond aux réseaux en exploitation, attribués, en procédure, et aux collectivités qui viennent de prendre la décision de lancer des procédures.

## Diversité de montages, adaptés aux territoires

Les projets sont tous établis sur le fondement de l'article L.1425-1 du CGCT. Ils prennent des **formes diverses, adaptées aux territoires concernés**, aux priorités, aux rythmes et aux objectifs fixés en matière d'aménagement numérique.

Les plus gros projets sont généralement montés en partenariat public/privé, sous forme de concessions et d'affermages. Plusieurs études sont aussi en cours pour des formules en PPP.

La moitié des réseaux sont gérés en régie ; il s'agit généralement, mais pas uniquement, de réseaux métropolitains de fibres, en grande partie issus de l'ouverture de multi GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) existants pour louer des capacités aux opérateurs. Certains réseaux en régie évoluent vers une exploitation en délégation de service public à l'occasion d'extensions importantes.

| Avancement / Montage juridique | DSP Concessive | DSP Affermage | Régie |
|---|---|---|---|
| Réseau en exploitation (totale ou partielle) | 16 | 7 | 23 |
| Marché attribué | 10 | 2 | 1 |

## Des premiers impacts positifs

L'impact le plus visible aujourd'hui est **l'extension géographique du dégroupage**, qui permet l'accès à la diversité des offres, tant en termes de prix que de services (triple play avec la télévision), au delà des seules villes-centres des départements.

Les réseaux de collecte permettent aussi bien d'abaisser les coûts pour couvrir les zones blanches (desserte des points haut en WiMAX, des points d'injection en CPL ou WiFi…) que de relier les zones d'activité qui s'aménagent en fibre optique.

Sur les 60 réseaux les plus avancés (en exploitation ou attribués aux opérateurs), ce sont **1379 zones d'activité** qui sont concernées.

L'ARCEP relève également que ces réseaux favorisent **l'émergence d'opérateurs locaux**, soit pour les zones blanches, soit pour les entreprises ; certains, sur leurs territoires, deviennent le premier opérateur alternatif.

Ainsi que l'a souligné Serge Bergamelli, directeur du Département Equipement Numérique des Territoires de la CDC, si ces premiers indices sont très favorables, l'impact réel de ces infrastructures, amorties sur une vingtaine d'années, se fera sentir dans le temps, comme toutes les actions d'aménagement des collectivités. Le développement des usages et des services est bien l'objectif poursuivi ; les réseaux ouverts permettent des baisses de prix et des extensions de couverture (donc un élargissement de ces usages) et des offres de services plus diversifiées. Sur les questions de l'éducation, de la santé et du maintien à domicile, comme sur le développement économique, l'accessibilité à des réseaux performants est un impératif absolu.

## Une diversité d'exploitants et d'approches

Vinci Networks, Axia et Marais ont décidé leur regroupement. L'annonce en a été fait au TRIP 2006, et le nouvel ensemble portera le nom de COVAGE. Les deux autres principaux acteurs privés à ce jour sont LDCollectivités et Axione ; d'autres sociétés sont également positionnées sur un ou plusieurs sites (Sogetrel, MGP Contracting, Eiffage, Altitude, France Telecom, TdF…) et de nouveaux acteurs répondent à des consultations en cours.

Le maintien d'une assez forte concurrence entre acteurs privés pour l'attribution des délégations de service public en cours montre que les premiers résultats économiques des réseaux déjà ouverts sont encourageants pour les investisseurs privés.

## Câble et très haut débit sont liés

Le câble est revenu dans les débats sur le haut, et le très haut débit.

Philippe Besnier, Président de Numéricâble, a précisé que la généralisation d'une offre à **30 Mbit/s** sur le câble montrait les capacités technologiques de ces réseaux ; des travaux de modernisation, en fibre jusqu'à l'immeuble sont en cours dans certaines villes et la **montée en débit** sera annoncée prochainement. L'unification des sociétés permettra une communication nationale.

Martial Gabillard, Président de l'Avicca, a souligné que les collectivités pouvaient également s'intéresser au **génie civil du câble pour aller vers des infrastructures ouvertes permettant le très haut débit ;** que ce soit par le câble ou en ouvrant les fourreaux de France Telcom, il faut réutiliser et mutualiser les investissements dans le génie civil plutôt que d'ouvrir les trottoirs pour créer une troisième infrastructure. La Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines a annoncé qu'à l'issue du contrat, et grâce à la modernisation du réseau, il était envisagé de **dégrouper le câble**. Le SAN de L'isle d'Abeau a également étendu son **réseau câblé pour desservir les zones d'activité**. Quant à la SEM Vialis (Colmar) elle va déployer des prises en FTTH. La CDC estime également que le maintien de la propriété des réseaux câblés existants par les collectivités facilitera le déploiement du très haut débit.

## Mieux prendre en compte les réseaux dans tous les métiers des collectivités

La problématique des réseaux de communications électroniques n'est sans doute **pas encore assez prise en compte dans l'ensemble des métiers des collectivités**, en dehors des services spécialisés. Elle doit être mieux intégrée en premier lieu chez les aménageurs et urbanistes, mais aussi dans d'autres corps techniques, à commencer par la gestion de la voirie.

Ainsi la ville de Paris veut utiliser ses **égouts** pour passer la fibre, mais aussi le **mobilier urbain** (abribus…) et les **poteaux d'éclairage public** pour pouvoir accueillir des bornes radio.

## Elargir le débat sur l'aménagement numérique du territoire

Les débats ont également mis en relief l'impact contradictoire de ce rôle confié aux collectivités : le fait que certaines agissent et d'autres non est en train de créer des inégalités territoriales entre elles, par exemple entre deux départements voisins. Mais la seule initiative privée créée des fractures bien plus importantes, entre zones rentables et non rentables. De nombreux participants souhaitent **un retour de l'Etat**, non pour agir à la place des collectivités, mais en matière de **péréquation financière**. Ceci vaut aussi bien pour les zones blanches que pour le très haut débit.

Des interrogations ont été soulevées quant à la procédure décidée lors du dernier Comité Interministériel sur les Technologies de l'Information. Alors que l'Etat empoche les 125 millions d'euros des licences WiMAX, il n'affecte que 10 millions à la couverture des zones blanches. De surcroît ce montant risque d'être saupoudré sur des communes pour créer des mini-réseaux isolés, qui auront besoin perpétuellement de subventions publiques. Il faudrait que ce montant **puisse contribuer aux projets menés par des structures intercommunales ou départementales afin de leur donner une pérennité.**

Dominique Caillaud, Président de la Commission TIC de l'AMF, a estimé que le bon échelon territorial pour traiter de la question des zones blanches n'était pas la commune mais le département, ou la région en liaison avec ses départements.

**L'implication de l'Etat semble absolument indispensable par rapport aux défis du très haut débit** qui, sans intervention publique forte, risque de créer une fracture numérique bien plus importante que celle constatée aujourd'hui *(voir la position commune de AMF/ADF/ARF/Avicca sur http://www.avicca.org/Etre-a-la-hauteur-des-defis-du.html).*

Martial Gabillard, Président de l'Avicca, a précisé quelques chantiers en cours pour que les collectivités interviennent plus efficacement encore, notamment :

- **un accès à une part des ressources hertziennes**, légitimé par la compétence en aménagement du territoire ; ceci à commencer par une place reconnue sur la TNT pour les télévisions de proximité, locales et régionales, et plus largement pour les communications électroniques
- **une meilleure connaissance des réseaux existants.**

Certains de ses chantiers nécessitent des adaptations législatives, en premier lieu dans le projet de **loi sur la télévision du futur** cet automne, et une **prise en compte au niveau européen des préoccupations d'aménagement numérique du territoire** (dans le cadre de la révision en cours des directives télécoms).

## On n'a pas tous les jours 20 ans

L'AVICCA a été créée il y a 20 ans, avec 16 villes; elle compte aujourd'hui 123 adhérents : 56 villes, 28 Communautés urbaines ou d'agglomérations, 15 syndicats de communes, 19 structures départementales et 5 régionales, représentant **33.000.000 d'habitants** sur 66 départements.

Cette implication de plus en plus grande se fait en parallèle d'une évolution du droit des collectivités à assumer l'aménagement de leurs territoires en termes de communications électroniques et d'audiovisuel.

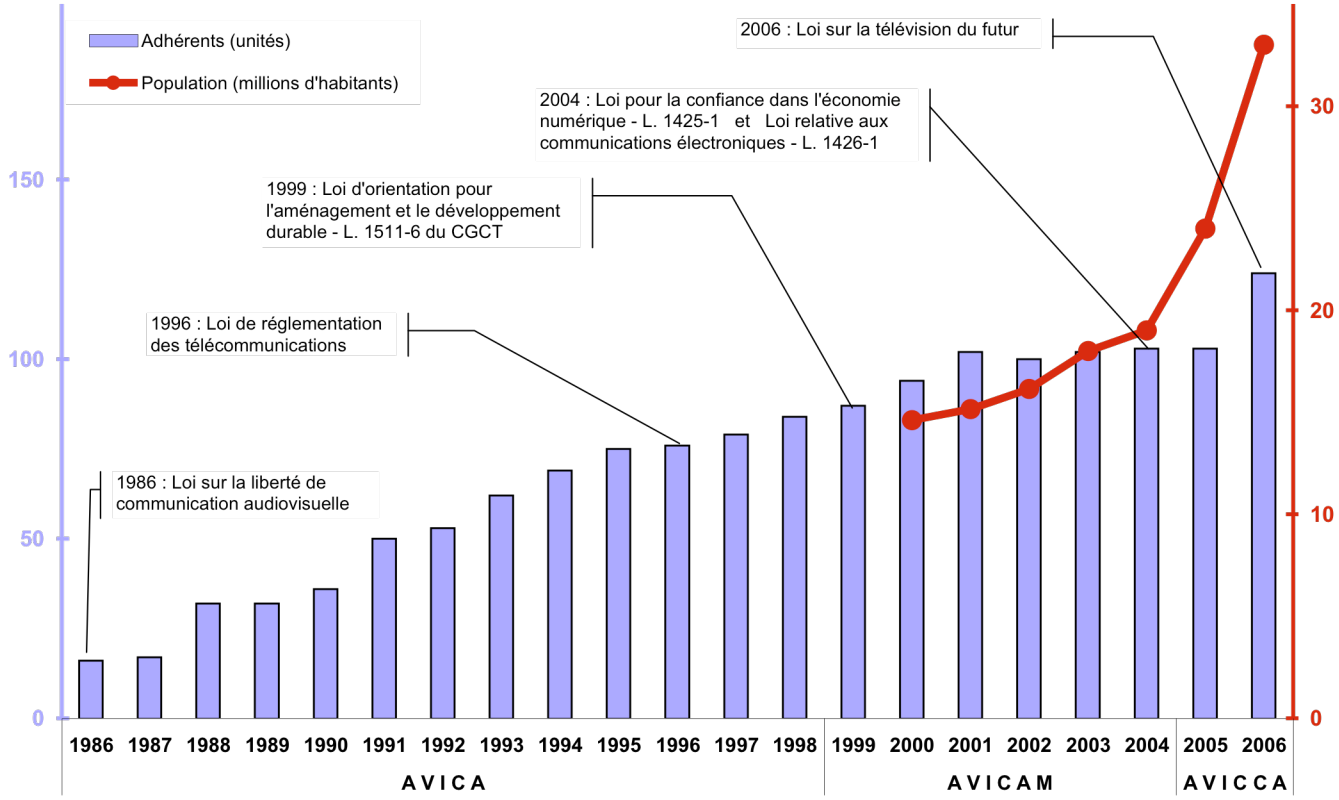


**Plus que jamais, les collectivités ont besoin d'échanger sur leurs pratiques, de réfléchir ensemble sur les évolutions du secteur et de peser collectivement sur les décisions nationales et européennes.**

## Annexe

La carte, ROIP – projets, présente des réseaux d'agglomérations (villes et intercommunalités) et des réseaux beaucoup plus étendus (région, département, syndicat mixte, etc.) qui sont présentés en « équivalent département ». Il s'agit des réseaux opérationnels ou en construction (marché attribué) et des projets en cours (procédure de consultation lancée).

# Les réseaux de grande envergure

2A / 2B. Collectivité Territoriale Corse
19 / 23 / 87. Dorsal – Synd. mixte
*(CR Limousin, départements et villes)*
67 / 68. Région Alsace
72. Syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique
*(CG 72 et Le Mans métropole)*
92 / 93 / 94. Sipperec
42. Syndicat mixte départemental
*(CG 42 et Saint-Etienne)*
50. Manche numérique – Synd. mixte
*(CG 50 et nombreuses CA)*
80. Susi – Synd. mixte
*(CG 80 et Amiens métropole)*

09. Ariège
12. Aveyron
17. Charente-Maritime
22. Côtes d'Armor
27. Eure
31. Haute-Garonne
34. Hérault
39. Jura
45. Loiret
49. Maine-et-Loire
54. Meurthe-et-Moselle
57. Moselle
58. Nièvre

60. Oise
64. Pyrénées-Atlantiques
68. Haut-Rhin
69. Rhône *(EPARI)*
76. Seine-Maritime
77. Seine-et-Marne
78. Yvelines
81. Tarn
92. Hauts-de-Seine

Guadeloupe
Guyane
Réunion

# Les réseaux d'agglomération

***(Table des villes et intercommunalités représentées)***

1. Seine-et-Eure CA
2. Le Creusot-Montceau CU
3. Grand Nancy CU
4. Besançon
5. Grand Toulouse CA
6. Castres-Mazamet CA
7. Nantes CU
8. Rennes
9. Montpellier
10. Pau CA
11. Loire-et-Nohain CC
12. Colmar
13. Nîmes
14. Brest Métropole Océane CU
15. Cannes
16. Reims CA
17. Saint-Étienne *(avec CG 42)*
18. Metz métropole CA *(avec CG 57)*
19. Caen La Mer
20. Arras CU
21. Le Havre CA
22. Sicoval
23. Bordeaux CU
24. Sénart SAN
25. Quimper CA
26. Vannes
27. Chalon Val de Bourgogne
28. C. d'agglo. Périgourdine
29. SAN de l'Isle d'Abeau
30. Amiens métropole *(avec Susi)*
31. Cherbourg *(avec Manche numérique)*
32. Saint Lô *(avec Manche numérique)*
33. Limoges *(avec Dorsal)*
34. Guéret Saint-Vaury CC *(avec Dorsal)*
35. Tulle *(avec Dorsal)*
36. Brive CA *(avec Dorsal)*
37. Grand Rodez CA
38. Belfort-Montbéliard
39. Nevers CA *(avec CG 58)*
40. Clermont communauté CA
41. Tours CA
42. Grand Angoulême CA
43. Grenoble Alpes Métropole
44. Le Mans Métropole CU *(avec CG 72)*
45. Bourges
46. Valence
47. Syndicat mixte Rovaltain
48. Pays d'Aix CA
49. Rennes métropole CA
50. Lorient CA